DEPARTEMENT : CANTAL Arrondissement : AURILLAC

Canton: MAURS

Commune: SAINT-MAMET

LA SALVETAT

Nombres de membres		
En exercice	Présents Vota	
19	16	18

Date de convocation	
	29/03/2024

Date d'affichage	
19/04/2024	

Objet de la délibération BUDGET COMMUNE-BUDGET PRIMITIF 2024 Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 015-211501960-20240411-2024_223R-DE

2024/223R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

<u>Présents</u>: FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé: LAMOUROUX Alexis.

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Propose aux membres du Conseil Municipal :
 - O DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - > Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - > Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - > Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - o D'APPROUVER le budget primitif 2024 de la commune
 - ➤ Section fonctionnement : 2 052 268 euros
 - ➤ Section investissement: 4 922 892 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7.50 %Investissement: 7.50 %

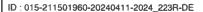
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- o VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



> Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

- > Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
- > Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- o APPROUVE le budget primitif 2024 de la commune
 - ➤ Section fonctionnement : 2 052 268 euros
 - ➤ Section investissement: 4 922 892 euros
- Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50 %

- Investissement: 7.50 %

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Eric FEVRIER



DEPARTEMENT : CANTAL Arrondissement : AURILLAC

Canton: MAURS

Commune: SAINT-MAMET

LA SALVETAT

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

29/03/202	4

Date de convocation

Date d'affichage	
19/04/2024	

Objet de la délibération BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT -BUDGET PRIMITIF 2024 Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 015-211501960-20240411-2024_226R-DE

2024/226R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

<u>Présents</u>: FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

<u>Absents excusés avec pouvoir</u>: BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé: LAMOUROUX Alexis.

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - o DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau de l'article pour la section d'investissement, avec les chapitres « opérations d'équipement »
 - o D'APPROUVER le budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement
 - ➤ Section fonctionnement: 424 249 euros
 - ➤ Section investissement: 777 227 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- O VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Au niveau de l'article pour la section d'Investissement avec les chapitres « opérations d'équipement »

Envoyé en préfecture le 19/04/2024 Reçu en préfecture le 19/04/2024 Publié le ID : 015-211501960-20240411-2024_226R-DE

o APPROUVE le budget primitif 2024 de l'eau et de l'assainissement

Section fonctionnement: 424 249 euros
 Section investissement: 777 227 euros

Pour extrait certifié conforme Le Maire

Eric FEVRIER



DEPARTEMENT : CANTAL Arrondissement : AURILLAC

Canton: MAURS

Commune: SAINT-MAMET

LA SALVETAT

Nombres de membres			
En exercice	Présents	Votants	
19	16	18	

Date d'affichage	
19/04/2024	

Objet de la délibération BUDGET LOTISSEMENT « LES PLACETTES » -BUDGET PRIMITIF 2024 Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 015-211501960-20240411-2024_228R-DE

2024/228R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

<u>Présents</u>: FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir: BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé: LAMOUROUX Alexis.

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - o DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - ➤ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - > Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - > Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2024 du lotissement « Les Placettes »

> Section fonctionnement: 37 313.21 euros

- ➤ Section investissement : 11 606.42 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7.50 %Investissement: 7.50 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- O VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - ➤ Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le



ID: 015-211501960-20240411-2024_228R-DE

- > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- > Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
- > Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- o APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement « Les Placettes »

➤ Section fonctionnement : 37 313.21 euros

➤ Section investissement: 11 606.42 euros

 Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7.50 %

• Investissement: 7.50 %

Pour extrait certifié conforme Le Maire

Eric FEVRIER

DEPARTEMENT: CANTAL Arrondissement: AURILLAC

Canton: MAURS

Commune: SAINT-MAMET

LA SALVETAT

Noml	ores de mei	nbres	
En exercice	Présents	Votants	
19	15	17	
	16	18	

 	1	/		
	9.4		10	

Date de convocation

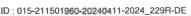
29/03/2024

Date	d'affichage
19,	/04/2024

Objet de la délibération **BUDGET LOT « LES VERGNES** » **COMPTE DE GESTION 2023 COMPTE ADMINISTRATIF** 2023

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024 Publié le



2024/229R

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

Présents: FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEIANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir: BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé: LAMOUROUX Alexis.

Monsieur le Maire,

- Rappelle aux membres du Conseil Municipal que :
 - ✓ Le résultat de fonctionnement 2022 est de 0 €
 - ✓ Le déficit d'investissement 2022 est de 375 276.07 €
- Présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget lotissement "les Vergnes" 2023 :
 - ✓ Le montant des recettes de la section investissement s'élève à 375 276.07 €
 - ✓ Le montant des dépenses de la section investissement s'élève à 286 255.07 €

Soit un excédent de 89 021.00 €

- ✓ Le montant des recettes de la section fonctionnement s'élève à 375 276.36 €
- ✓ Le montant des dépenses de la section fonctionnement s'élève à 375 276.36 €

Soit un résultat de 0.00 €

- ✓ Les mouvements en recettes des deux sections s'élèvent à 750 552.43 €
- ✓ Les mouvements en dépenses des deux sections s'élèvent à 661 531.43 €

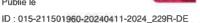
Soit un excédent global de 89 021.00 €

Ce qui permet de dégager :

- ✓ Un résultat déficitaire de 286 255.07 € en investissement
- ✓ Un résultat de 0 € en fonctionnement

Soit un déficit global des deux sections de 286 255.07 €

Reçu en préfecture le 19/04/2024



- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - o De VOTER le Compte Administratif du lotissement "Les Vergnes » exercice 2023.
 - D'ADOPTER le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le Maire étant sorti, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Par 17 voix pour, 0 contre, 0 abstention

 VOTE le Compte Administratif du budget lotissement « Les Vergnes » exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

ADOPTE le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2023 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

> Pour extrait certifié conforme ✓Le Maire

Eric FEVRIER



DEPARTEMENT : CANTAL Arrondissement : AURILLAC

Canton: MAURS

Commune: SAINT-MAMET

LA SALVETAT

Nombres de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	16	18

Date	le convocation
2	9/03/2024

Date d'affichage	
19/04/2024	

Objet de la délibération BUDGET LOTISSEMENT « LES VERGNES » -BUDGET PRIMITIF 2024 Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID: 015-211501960-20240411-2024_230R-DE

2024/230R

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT-MAMET-LA SALVETAT

Séance publique du 11 avril 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués le 29 mars 2024 se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur FEVRIER Eric, Maire.

<u>Présents</u>: FEVRIER Eric, THIREZ Didier, FIALON Catherine, IZOULET Catherine, GAUZINS Joël, LALAURIE Michel, GAILLAC Jacqueline, BERTRAND Patrick, MONREYSSE Monique, BASSET Philippe, PICARROUGNE Elisabeth, GIBERT-PACAULT Isabelle, FAURE Cédric, CALMEJANE Céline, SOLIER Hélène, BOUNIOL Lucie.

Absents excusés avec pouvoir : BEDOUSSAC Claude pouvoir à THIREZ Didier, DESTOMBES Benoît pouvoir à FAURE Cédric.

Absent excusé: LAMOUROUX Alexis.

Monsieur le Maire,

Après avoir présenté le projet de dépenses et recettes à inscrire en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif 2024,

- Demande aux membres du Conseil Municipal
 - o DE VOTER le présent budget de la manière suivante
 - > Au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
 - > Sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - D'APPROUVER le budget primitif 2024 du lotissement « Les Vergnes »
 - Section fonctionnement: 475 265.07 euros
 - ➤ Section investissement : 652 510.14 euros
- Demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7.50 %Investissement: 7.50 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré Par 18 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- VOTE le présent budget de la manière suivante :
 - > Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Envoyé en préfecture le 19/04/2024 Reçu en préfecture le 19/04/2024 Publié le ID : 015-211501960-20240411-2024, 230R-DE

- > Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- > Avec vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement »
- > Sans vote formel sur chacun des chapitres.
- APPROUVE le budget primitif 2024 du lotissement « Les Vergnes »

Section fonctionnement: 475 265.07 euros
 Section investissement: 652 510.14 euros

 Autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

Fonctionnement: 7.50 %Investissement: 7.50 %

Pour extrait certifié conforme Le Maire

Eric FEVRIER